



Retraites par points : nous aussi, les retraités, on est dans le collimateur !

Le gouvernement nous en a déjà donné un avant goût car les décisions successives d'augmenter la CSG, c'est à dire de faire baisser nos pensions en 2018 (pour toute pension au-delà de 1200 euros dans un premier temps), puis celle d'en rajouter une couche en imposant un quasi blocage pour 2019 et 2020 (hausse limitée à 0,3 %), décisions sur lesquelles le gouvernement a été obligé de revenir très partiellement, ne sont rien d'autre que des mesures d'alignement par avance de nos pensions sur la baisse brutale des retraites programmée avec les retraites par points.

Concernés, nous le sommes tout d'abord par le bouleversement qui est opéré concernant nos pensions de retraite. En effet, comme l'a indiqué le rapport Delevoye, repris quasiment intégralement par le projet de loi : «il sera mis fin au compte d'affectation spécial pensions prévu au sein des comptes de l'État et la charge du versement des retraites (sera) transférée à la branche retraite de la sécu».

Autrement dit : les pensions, le Code des pensions et ses garanties de versement par l'État c'est terminé, leur seront substituées des retraites versées non pas directement par l'État mais par la sécu dans le cadre fixé par la retraite par points. Voilà ce qui nous attend.

Et ce cadre quel est-il ? C'est la fameuse règle d'or de l'équilibre financier qui d'une part limite les dépenses de retraite à une enveloppe de 14 % du PIB et d'autre part instaure une règle d'équilibre financier. Dans ce cadre, l'équation est simple : plus de retraités implique une diminution des retraites pour ne pas dépasser les 14 % du PIB.

Alors certes le gouvernement fait des phrases sur l'équité, l'universalité, la transparence. Mais son objectif est purement comptable : c'est de faire baisser le montant des retraites. C'est pour cela que la réforme des retraites par points donne tous les leviers au gouvernement, qui aura le dernier mot sur tous les paramètres, la valeur du point et l'âge d'équilibre notamment, qu'il pourra ajuster chaque année en fonction de ses priorités budgétaires pour appliquer sa règle d'or. Les salariés et fonctionnaires, qu'ils soient actifs ou retraités, privés de toute visibilité car ils n'auront pas la maîtrise des paramètres, ils devront faire avec. Voilà quel est le sort commun que nous réserve cette contre réforme.

Nous sommes directement impactés par la réforme par points !

D'abord car l'application de la règle d'or implique la baisse du montant réel des pensions. Le projet de loi dit que les retraites ne pourront baisser ? En réalité cela vaut engagement de bloquer nos pensions et donc la baisse année après année de leur montant réel car le système mis en place ne laissera aucune latitude. C'est ainsi qu'il faut traduire le langage systématiquement frauduleux de ce gouvernement qui a déjà donné des gages en la matière, confère le quasi blocage décidé pour 2019-2020.

Ensuite lorsque le nouveau système par points prévoit que tout ce qui relève de la solidarité – le minimum de pension, la prise en compte des congés de maternité, de maladie et de chômage soit extourné du système de retraite pour être financé par l'impôt, encore une fois les retraités sont

directement impactés et mis à contribution. C'est le mot. Car l'impôt, qui va le payer ? Les premiers de cordée, tels les Bernard Arnaud qui aujourd'hui sont taxés comme un cadre B en fin de carrière (taux marginal d'imposition à 30%) ? Nous sommes quand même bien placés, confère la CSG, pour savoir sur qui cela va retomber ! Les salariés, les fonctionnaires et les retraités ! Le gouvernement fait des gorges chaudes sur le relèvement du minimum de pension, sur les points attribués en congés de maladie, de maternité dans le cadre du nouveau système par points, mais la réalité est purement comptable : ce ne sont plus les cotisations sociales, donc les patrons qui financeront, c'est nous !

Impactés nous le sommes également car nous ne pouvons accepter le sort que réserve cette contre réforme aux générations futures, à nos enfants et petits enfants. Ce sont les droits à retraite conquis dans l'après guerre qui sont aujourd'hui menacés de démantèlement par la remise en cause la plus profonde et la plus radicale des acquis sociaux qu'on ait connu dans ce pays. Demain, le sort réservé à nos enfants et petits enfants c'est un système ultra restrictif de prestations, à la botte du gouvernement, où les salariés seront mis dans l'obligation de capitaliser. L'avenir que trace la réforme des retraites par points, c'est l'explosion des retraités pauvres comme aux USA et les vieux au travail. Nous ne pouvons l'accepter. Notre système, il faut le garder !

Demain tous dans la rue pour combattre la réforme par points !

Le gouvernement affirme qu'il a passé un compromis sur l'âge pivot. C'est sur cette base qu'il entend convoquer une conférence de financement dès la fin janvier. En réalité, le gouvernement n'a passé aucun compromis. L'âge pivot est totalement maintenu dans le projet de loi sous le vocable d'âge d'équilibre. Au contraire, l'objectif du gouvernement avec cette conférence de financement est d'associer les organisations syndicales à la mise en œuvre du projet de loi, leur faire prendre en charge les premières mesures de régression qui découlent de la mise en œuvre de la réforme par points. Cette manœuvre du gouvernement est inacceptable.

Demain, 24 janvier, le gouvernement va présenter son projet de loi instaurant la retraite par points, projet de loi. Le 17 février, il entend le soumettre à l'AN.

C'est pourquoi, la CGT et les organisations qui depuis le début combattent à ses côtés appellent l'ensemble des salariés et des retraités à faire grève et manifester.

Manifestons le 24 janvier, jour de la présentation du projet de loi au Conseil des ministres pour en exiger le retrait !

à l'appel de la CGT, FO, FSU, Solidaires, CGC,
et des organisations de jeunesse : FIDL, MNL, UNEF, UNL

Marseille : RDV 10h30 Porte d'Aix Arles RDV 10h30

Contactez nous pour participer à l'activité retraités et rejoindre la CGT :

Yvan Donnat : donnatyvan@yahoo.fr

Marie Jeanne di Santo : mariej.disanto@free.fr

Patrice Santelli : p.santelli@orange.fr

Marie Jo Cermolacce : cermolacce.m.j.@wanadoo.fr